

~ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2019** ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2019

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusée : Mme MARCHANT Nathalie donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

Absent : M. CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2018.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Délibérations :

↳ **OBJET : Tarif de l'eau et de l'assainissement 2019**

M. le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la révision des tarifs de vente de l'eau et de la redevance assainissement pour 2019, et présente deux propositions de tarifications. Les membres du Conseil souhaitant pouvoir les étudier avant de se prononcer, le Maire de la commune déléguée de Saint Bois suggère de délibérer lors du prochain conseil municipal, après avoir discuté en réunion de travail.

En conséquence, cette délibération est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

↳ **Objet : Service environnement-entretien CCBS remboursement frais de personnel :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la continuité de la fusion, le service *environnement-entretien* de la Communauté de Communes BUGÉY SUD intervient ponctuellement pour la vérification et l'entretien, le désherbage, le faucardage, le débroussaillage des stations d'épuration, des postes de relèvement, de refoulement et des lagunages de la Commune déléguée de Saint-Bois.

Les 4 communes concernées reçoivent régulièrement un détail des interventions et valident, par délibération concordante avec la Communauté de Communes, le remboursement des heures réalisées qui sont valorisées à 40 € de l'heure :

Ainsi, pour Saint-Bois, ce travail représente 69.50 heures et le calcul s'établit comme suit :

- $69.50 \times 40 \text{ €} = 2.780,00 \text{ €}$

Conforme au relevé des heures par la CCBS

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et valider cette dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ACCEPTE et DEMANDE à M. le Maire de bien vouloir procéder aux écritures comptables.
- DIT que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de Belley, une ampliation sera adressée à M. le Trésorier.

↳ **Objet : Indemnités fonction des élus (changement d'indice)**

Le Maire informe que depuis le début de l'année 2019, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué :

- A la suite du report d'un an de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), la modification de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique, initialement prévue à compter du 1er janvier 2018, entre en vigueur le 1er janvier 2019.

- A compter de cette date, l'indice brut servant de référence au calcul des indemnités de fonction des élus sera l'indice 1027, soit majoré 830.
- Les montants de la part représentative pour frais d'emploi et du plafond indemnitaire sont inchangés.

Il rappelle que l'indemnité du Maire est, de droit, fixée au maximum sauf demande expresse de sa part.

En conséquence, M. le Maire propose de tenir compte de ces actualisations et recommande qu'il convient de viser « l'indice terminal de la fonction publique territoriale » conformément à la législation en vigueur et ce durant la durée de ce mandat.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et valider cette revalorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE cette revalorisation et demande à M. le Maire de faire le nécessaire en ce sens.

↳ **Objet : Adhésion de nouvelles communes au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud au 01/01/2019**

M. le Maire expose que, lors de l'Assemblée Générale du 15/11/2018, il a été indiqué que les communes suivantes avaient fait part de leur souhait d'adhérer au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/2019 :

- Belley – Marignieu – Saint Champ – Lochieu – Brenaz – Vieu.

Lors de cette Assemblée Générale, l'impact sur l'organisation du service ainsi que l'impact financier pour les communes d'ores-et-déjà adhérentes a été débattu.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 11 de la convention de fonctionnement signée par la commune, toute nouvelle intégration de commune se fait avec versement d'un droit d'entrée et après accord des communes signataires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion des communes susvisées au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes à compter du 01/01/2019.

➤ **URBANISME depuis le 21 décembre 2018 :**

Comme annoncé, nous avons tenu 1 réunion PLU de la commission le lundi 11 Février, avec pour ordre du jour : 1^{ère} partie rencontre avec le Bureau d'études retenu pour la mise à jour des annexes sanitaires (schémas & zonage d'eau et d'assainissement...) & 2^{nde} partie retour des élus sur le projet de règlement écrit (lequel avait été préalablement envoyé aux élus) et points divers.

Nos prochaines réunions sont programmées comme suit :

↳ Mercredi 6 Mars 2019 à 9h00 : Réunion de la commission,

↳ Jeudi 21 Mars 2019 à 9h00 : Présentation du zonage et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) aux Personnes Publiques Associées (PPA),

↳ Jeudi 4 Avril 2019 à 18h30 à la salle PreyBoisé : Réunion publique pour la présentation du zonage et des OAP aux habitants.

Certificats d'Urbanisme : 2 déjà enregistrés ont été délivrés, 1 nouvelle demande délivrée.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 7 décembre, pour succession Chalet Jean-François, concernant diverses parcelles réparties sur la commune déléguée d'Arbignieu, pour partie en zones A, As & N, CUi N°18C00027 délivré le 3 janvier.

* 1 Seconde demande de CU informatif du notaire en date du 7 décembre, pour succession Chalet Jean-François, concernant diverses parcelles réparties sur la commune déléguée d'Arbignieu, pour partie en zones As & N, CUi N°18C00028 délivré le 3 janvier.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 7 janvier, pour vente d'un bien situé 61 Rue des Ecoles à Saint-Bois, vente Mme Parayre Paulette / M Parayre Hervé, CUi N°19C0001 délivré le 17 janvier.

Déclarations Préalables :

2 déjà enregistrées dont 1 accordée et 1 annulée + 4 nouvelles demandes dont 1 accordée et 3 en cours.

* 1 DP en date du 17 décembre au nom de AMBERT Michel, pour installation de 8 à 10 panneaux photovoltaïques en toiture sur maison située Chemin du Verger à Thoys. DP N°18C0018, non opposition a été délivrée ce 15 février, après avoir fait l'objet d'une demande de documents complémentaires.

* 1 DP accordée en date du 23 février 2017 au nom de POZZOBON Fabrice, sous le N° DP17C0002, pour pose d'une clôture Route de Colomieu à Arbignieu, a fait l'objet d'une demande d'annulation, datée du 5 février 2019, qui a été accordée ce 15 février.

- * 1 DP en date du 15 janvier 2019 au nom de GRÉGOIRE Daniel, pour réfection de toiture, maison située 279 Route de l'Ancienne Foire à Thoys. DP N°19C0001, non opposition a été délivrée le 14 février.
 - * 1 DP en date du 22 janvier 2019 au nom de PESENTI Martine, pour montage d'un conduit de cheminée en façade, maison située 39 Impasse de la Douane à Peyzieu. DP N°19C0002, en cours d'instruction.
 - * 1 DP en date du 5 février 2019 au nom de POZZOBON Fabrice, pour pose d'une clôture Route de Colomieu à Arbignieu. DP N°19C0003, en cours d'instruction. *Mur de 1,8m de haut le long de la route au lieu de muret avec grillage comme demandé en 2017.*
 - * 1 DP en date du 7 février 2019 au nom de SCANZI Chantal, pour réfection de toiture sur dépendance attenante au corps de bâtiment déjà rénové, maison située 48 Rue du Milieu à Peyzieu. DP N°19C0004, en cours d'instruction.
- 3 nouvelles demandes en cours de finalisation...*

Permis de Construire : 2 demandes déjà enregistrées encore en cours.

- * 1 Demande de PC en date du 20 décembre au nom de M. & Mme DANGLETERRE, pour la construction d'1 maison individuelle, Chemin des Revoirettes à Arbignieu. PC N° 18C0006, en cours d'instruction.
- * 1 Demande de PC en date du 21 décembre au nom de M. & Mme DESOUSA, pour la construction d'1 maison individuelle, Chemin du Vivier à Arbignieu. PC N° 18C0007, en cours d'instruction.

Permis d'Aménager : Néant.

Permis de Démolir : Néant.

Déclarations d'Intention d'Aliéner : 1 notification de la SAFER relative à une vente.

Renseignements d'Urbanisme : 14 demandes relatives à donations, successions, ventes voire à projet.

Informations diverses :

- **Travaux** :

Ecole PEYZIEU : Le Maire rappelle que le logement est inoccupé depuis fin novembre. Une estimation des travaux à réaliser pour de nouveau pouvoir recevoir des locataires s'élève à 70 000€ environ, soit 15 000€ pour la remise en état de l'intérieur de l'appartement, 50 000€ pour la toiture et 4856.50€ pour la maçonnerie du mur d'enceinte. Il reste également des aménagements dans le grenier qui ont été construits par les précédents locataires : ils ne sont pas aux normes et devront être démontés.

Si l'on vend dans l'état, sans faire de travaux, nous serons dans l'obligation de construire un mur pour séparer les locaux France Télécom et ENEDIS (qui sont sur cette propriété) de l'habitation. Une estimation du prix de vente de cette propriété par un agent immobilier s'élève à 90 000€ dans l'état ; en cas d'accord du Conseil, une estimation complémentaire devra être faite par les services du Domaine.

Salle des fêtes d'ARBIGNIEU : Le désamiantage du plafond et du toit est terminé, les travaux de toiture devraient débiter la semaine prochaine.

Passage derrière l'église d'ARBIGNIEU : Le chantier d'ouverture d'un passage sur le terrain à l'arrière de l'église a débuté.

Réseau d'eau à SAINT-BOIS : 13 changements de bouches à clé ont été effectués à Veyrin. Un compteur a été posé à l'entrée du Crozet, pour éventuellement détecter s'il y a une déperdition entre Prémeyzel et le Crozet.

Questions diverses : **HUIS CLOS** :

- Débat complémentaire du PADD.
- Débat sur le périmètre carrières pour le PLU
- Débat sur la prise de compétence EAU & Assainissement par CCBS.

Prochaine réunion = 15 mars 2019 à 19h30 cantine scolaire ARBIGNIEU

Le Maire,
Charles BERGER

